REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2024
Application agréée E-legalite.com
99_AR-091-219104213-20241010-AM240763_JU

Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

24/0763

ARRÊTÉ DU MAIRE

PORTANT DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A MADAME FRANCOISE NICOLAS

Le Maire de la commune de MONTGERON,
Conseillère régionale d'Ile de France,

Vu l'article L2122-17 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°03 du Conseil municipal du 26 mai 2020 relative à l'élection des Adjoints au Maire,

Considérant l'absence de Madame le Maire et de ses autres Adjoints précédents dans l'ordre du tableau, du samedi 26 octobre 2024 au mardi 05 novembre 2024 inclus,

Considérant qu'il est nécessaire que Madame le Maire soit remplacée par l'un de ses Adjoints pendant cette même période,

ARRÊTE

Article 1er : Délégation générale de fonctions et de signature est donnée à Madame Françoise NICOLAS, Adjointe au Maire, pendant l'absence de Madame le Maire et des autres Adjoints précédents dans l'ordre du tableau, du samedi 26 octobre 2024 au mardi 05 novembre 2024 inclus.

Article 2 : Cet arrêté sera transmis à Madame la Préfète de l'Essonne et notifié à l'intéressée.

Article 3 : Le Directeur Général des Services ou la Directrice Générale Adjointe des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Montgeron, le 10 OCT. 2024

MAIRIE DE MONTGERON

Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Publication sous forme électronique sur https://www.montgeron.fr/